

Conseil Municipal du lundi 13 décembre 2021 - 20h00

Compte rendu

L'An deux mil vingt et un, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.

Etaient présents : Mme ROUAULT Delphine, M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, M. PASQUIER Guillaume, M. DEMAY Sébastien, Mme BOUILLEROT Céline, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme LEMOINE Céline, M. LEVREL Didier, Mme HUET Audrey, M. PESTEL Sylvain, Mme CRESPEL Cécile, M. Christophe ALLÉE, M. Hervé TOSTIVINT,

Absents excusés : Mme CRESPEL Laurine, Mme MACÉ-HOREL Monique, Mme JOSSE Delphine,

Absent : M. HEUZÉ Fabien,

Nombre de Conseillers en exercice : 19

présents : 15

Votants : 15+1 pouvoir

Date de convocation : 06/12/2021

Secrétaire : Hervé TOSTIVINT

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne M. Hervé TOSTIVINT en tant que secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 15 novembre 2021

Intervention de Mr Esnault Jérôme, Responsable Pôle développement NEOTOA

1. Assainissement collectif : Diagnostic fonctionnement réseaux Eaux Usées et station d'épuration et schéma directeur : Attribution du marché
2. Acquisition matériel restaurant scolaire : Plan de relance loi EGalim
3. Aménagement place de stationnement « Rue de Rennes »
4. Rapport et conclusion du commissaire enquêteur : Aliénation d'une partie d'un chemin communal et acquisition d'une parcelle secteur lieudit « Caharel »
5. Concours maisons fleuries année 2021 : Remise des prix
6. Lotissement « Le Champ Janaie » : Modification du règlement du lotissement
7. Lotissement « Le Champ Janaie » : Projet construction de logements sociaux
8. Association « Le trèfle à 4 feuilles : Demande de subvention 2021
9. Personnel municipal : Report des congés 2021 non soldés
10. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
11. Questions diverses

Lecture et approbation du PV de la séance du 15 novembre 2021

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance. Le procès verbal de la séance du 15 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Intervention de la Présidente de l'association CSF et de la trésorière.

Monsieur Pollet présente les activités réalisées ainsi que le budget de l'association CSF pour 2021 afin de déterminer le versement du solde de la subvention accordée au moment du vote du budget de la commune.

La convention mise en place entre la commune et l'association CSF indique que le solde de la subvention attribuée en 2021 à la CSF sera versé après une présentation intermédiaire de la situation financière de l'association.

Assainissement collectif : Diagnostic fonctionnement réseaux Eaux Usées et station d'épuration et schéma directeur : Attribution du marché (DEL 2021-90)

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment, son article L2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique et, notamment, ses articles R2185-1 et R2185-2 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 26 octobre 2021 une remise des offres fixée au 23 novembre 2021 à 17H00.

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'une seule offre a été reçue mais elle n'a pas été analysée, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de reporter l'attribution de ce marché lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de reporter la décision d'attribution du marché lors de la prochaine réunion du conseil municipal

Acquisition matériel pour le restaurant scolaire : Plan de relance loi EGAlim (DEL 2021-91)

Madame Gautier Magali rappelle que par délibération 2021-39 du 25/05/2021 le conseil municipal a validé la demande de subvention faite dans le cadre de la loi EGAlim pour l'acquisition de matériel de cuisson au sein du restaurant scolaire.

Une subvention d'un montant de 15 880.00€ a été attribuée à la collectivité.

Madame Gautier présente les 2 offres reçues et réactualisées par les fournisseurs « Bonnet Thirode » et « Quiétalis » pour l'acquisition de matériel :

| | Four 10 niveaux | Sauteuse Gaz | Gazinière 2 feux | Friteuse | Plan neutre | Installation | Total |
|-----------------------|------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------|--------------------|---------------------|--------------|
| Quiétalis | 6229.00€ | 6 060.00€ | 1978.00€ | 3 380.00€ | 830.00€ | 960.00€ | 19 437.00€HT |
| Bonnet Thirode | 9.676.88€ | 6 006.56€ | 2 260.16€ | 1 905.00€ | 1 554.00€ | | 21 402.60€HT |

Après étude des caractéristiques techniques du matériel, Madame Gautier propose de retenir l'offre du fournisseur « Bonnet Thirode ».

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de retenir l'offre de « Bonnet Thirode » pour un montant 21 402.60€HT soit 25 683.12€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'offre proposée par l'entreprise « Bonnet Thirode » pour l'acquisition du matériel présenté ci-dessus pour un montant de 21 402.60€HT soit 25 683.12€TTC ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Aménagement de places de stationnement « Rue de Rennes » (DEL 2021-92)

Monsieur le Maire fait part de la demande de riverains pour l'aménagement de places de stationnement entre le n° 5 et le n° 15 Rue de Rennes. Monsieur le Maire a contacté un maître d'œuvre afin d'obtenir un plan d'aménagement de places de stationnement. Monsieur le Maire indique qu'une convention d'autorisation à engager les travaux devra être obtenue par l'agence routière départementale si ce projet est validé par le conseil municipal.

Après présentation et concertation sur ce projet d'aménagement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas retenir la proposition d'aménagement de stationnement présentée,

PROPOSE d'étudier d'autres possibilités d'aménagement,

Rapport et conclusion enquête publique aliénation partie d'un chemin communal et acquisition d'une parcelle secteur Caharel (DEL 2021-93)

Vu le Code Rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-3 à 141-10 ;

| | | |
|--|------------------------|-----------------------------------|
| <u>1^{er} prix</u> - M. et Mme Marcel LEVREL | 53 Le Clos Mesnil | 1 trophée + 1 bon de 30 €. |
| <u>2^{ème} prix</u> - M. et Mme Christophe BONTE | 26 La Ville Guillaumin | 1 plante + 1 bon de 25 €. |

Jardins potagers

| | | |
|---|------------------------|-----------------------------------|
| <u>1^{er} prix</u> - M. et Mme Christophe BONTE | 26 La Ville Guillaumin | 1 trophée + 1 bon de 30 €. |
| <u>2^{ème} prix</u> - M. et Mme Marcel LEVREL | 53 Le Clos Mesnil | 1 plante + 1 bon de 25 €. |
| <u>3^{ème} prix</u> - M. et Mme Alain POURTOUT | 1B Rue du Val | 1 plante + 1 bon de 20 €. |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les récompenses attribuées ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de ces primes.

Lotissement Le Champ Janaie : Modification du règlement du lotissement (DEL 2021-95)

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à la modification du règlement du lotissement pour les lots 2, 4 et 6 du lotissement « Le Champ Janaie ». Ces 3 lots ont été réservés par la commune afin d'y construire des logements locatifs sociaux à destination de personnes dépendantes âgées ou handicapées.

Afin de pouvoir construire des logements adaptés sur ces lots, des modifications du permis d'aménager sont nécessaires, à savoir :

- ✓ Pour le plan de composition :
 - Supprimer les enclaves des lots 2, 4 et 6
 - Pour les lots 2 et 4 : élargir la zone constructible jusqu'à l'alignement
 - Agrandir la zone constructible du lot 6 pour pouvoir projeter une éventuelle extension
- ✓ Pour le règlement littéral :
 - Supprimer l'emprise au sol pour les lots 2,4 et 6

Monsieur le Maire indique que la procédure de modification suppose le respect de deux étapes :

- L'accord de la majorité qualifiée des colotis (v. article Décompte des majorités de l'article L.442-10 du Code de l'Urbanisme)
- Un arrêté de l'autorité d'urbanisme compétente entérinant le projet de modification

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis sur les modifications citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ d'engager la modification du règlement du lotissement « le Champ Janaie »

CHARGE Monsieur le Maire de lancer la procédure de modification du règlement du lotissement « le Champ Janaie »

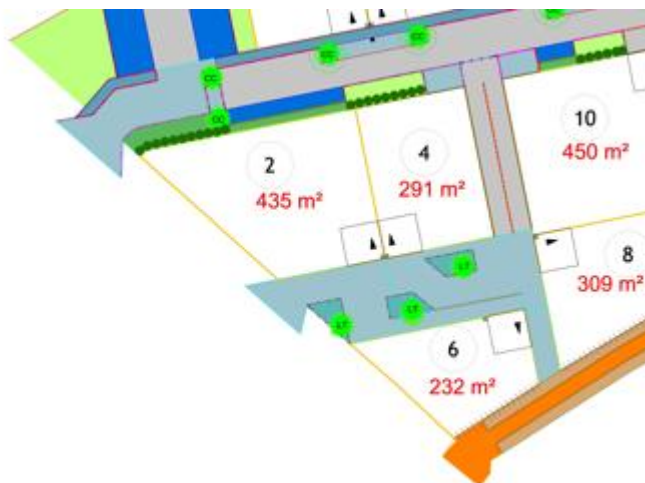
Lotissement Le Champ Janaie : Projet de construction de logements sociaux (DEL 2021-96)

Monsieur le Maire indique que lors de l'aménagement du lotissement « La Champ Janaie », il a été prévu de réserver 3 lots à construire pour des logements locatifs sociaux à destination des personnes dépendantes âgées ou présentant un handicap, afin d'essayer de combler la carence dans l'offre de logements locatifs sociaux sur la commune de Médréac.

La commune de Médréac ne peut, à ce jour, répondre favorablement aux nombreuses demandes de logements à loyer modéré. Dans l'intérêt public local, et afin de combler cette carence de logements, des bailleurs sociaux ont été sollicités pour ce projet de construction, seul un bailleur s'est dit intéressé pour la réalisation de 4 logements à vocation sociale.

La construction de ces 4 logements sociaux de type T3 avec garage est prévue sur les lots n° 2 (section AB n° 419) d'une surface de 435m² et n° 4 (section AB 420) d'une surface de 291m² du lotissement « Le Champ Janaie » à Médréac et se décompose ainsi :

- 1 T3 de type PLAI : Prêt locatif Aidé d'Intégration
- 3 T3 de type PLUS : Prêt Locatif à Usage Social



Monsieur le Maire informe le conseil municipal des démarches engagées.
Ces démarches ont donné lieu à un rendez-vous de présentation finalisée du projet par le promoteur GASNIER promotion, le 15 novembre 2021.

A ce jour, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de concrétiser ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

D'APPROUVER le projet de construction de 4 logements sociaux de type T3 avec garage,
DE COMPLETER la viabilisation des terrains lot 2 et 4 du lotissement « le champ janaie »
D'AUTORISER la vente des terrains lot 2 d'une surface de 435m² (Section AB n° 419) et lot 4 (section AB n° 420) d'une surface de 291m² au groupe GASNIER promotion, sur le budget « lotissement le champ janaie », pour la construction de 4 logements locatifs sociaux avec l'obligation de revendre à un bailleur social,
D'AUTORISER le Groupe GASNIER promotion à construire sur les terrains concernés et en l'habilitant à effectuer toutes les démarches utiles pour obtenir les autorisations nécessaires,
DE PERMETTRE au Groupe GASNIER promotion de prendre possession des lieux de manière anticipée afin d'y mener des études et investigations nécessaires,
D'AUTORISER la cession des terrains ainsi bornés nus, non pollués et viabilisés de 726m² correspondant sur le budget « Lotissement le champ janaie » au Groupe GASNIER promotion à l'euro symbolique,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Demande de subvention de l'association Le Trèfle à 4 feuilles (DEL 2021-97)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'association « Le trèfle à 4 feuilles » et présente le budget prévisionnel de 2021 de l'association.

Monsieur le Maire indique que l'association a omis de faire une demande de subvention en début d'année.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande de subvention

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 500.00€ à l'association « Le trèfle à 4 feuilles »
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget prévisionnel de 2021
CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au versement de la subvention.

Personnel municipal : Report des congés 2021 non soldés (DEL 2021-98)

Madame Delphine Rouault indique aux membres présents que les agents municipaux doivent prendre leurs congés pendant l'année en cours selon les modalités définies dans le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985. L'autorité territoriale peut cependant accorder une dérogation pour que les agents puissent reporter leurs congés non utilisés l'année suivante dans des conditions à définir.

Certains agents ayant des congés à reporter, Monsieur le Maire propose de leur accorder une autorisation de report dans les conditions suivantes :

- Les congés non consommés en 2021 peuvent être reportés en 2022 jusqu'au 31 mars. Passé ce délai, les congés non consommés seront annulés.
- Les congés reportés ne donnent pas droit à un congé supplémentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCORDE le report des congés non consommés en 2021 selon les conditions énoncées ci-dessus.

Construction d'un logement locatif social : Lancement d'une consultation conception réalisation (DEL 2021-99)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le lot n° 6 (section AB n° 424) d'une surface de 232m² du lotissement le Champ Janaie est réservé par la commune pour la construction d'un logement locatif social à destination des personnes dépendantes âgées ou présentant un handicap.

Monsieur le Maire indique que ce logement fera l'objet d'une convention APL signée avec l'Etat. Ainsi, le locataire de ce logement qui remplit les conditions de ressources nécessaires peut percevoir l'APL. A travers cette convention, la commune s'engage à louer ce logement sous certaines conditions définies (montant maximal de loyer, plafond de ressource du locataire, etc.....).

Monsieur le Maire présente le projet de plan d'un logement de type T2 d'une surface de 51.21m² et propose qu'une consultation soit lancée pour la conception réalisation d'un logement à titre locatif.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet de construction d'un logement locatif social sur le lot n° 6 du lotissement « le champ janaie »,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les démarches de conventionnement APL,

AUTORISE le lancement de la consultation conception réalisation pour la construction d'un logement de type T2 et l'aménagement des espaces extérieurs,

CHARGE Monsieur le maire de signer les documents se rapportant à cette affaire.

Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

| Intitulé du contrat | Attributaire | Montant du contrat TTC | Date de notification |
|--|---------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| Travaux Rue des Mégalithes | TPA | 3 432.00€ | 07/12/2021 |
| Carte de vœux | CLAUDE LE GUILLARD | 255.00 | 07/12/2021 |
| Bloc secours | YESSS | 1 918.40€ | 09/12/2021 |
| Vêtement de travail + chaussures services techniques | SECUWORK | 230.39€ | 09/12/2021 |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion du 13 décembre 2021.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr et Mme SAUDRAIS Dominique demandant l'acquisition d'une partie d'un chemin communal sur le secteur de « Quéhugan »

Delphine Rouault indique que la distribution des repas à emporter du CCAS a eu lieu, quelques colis seront distribués. Comme de coutume, les personnes âgées de 90 ans recevront un colis ou une plante.

Elle indique également qu'une rencontre a eu lieu avec Mme Flandrin et Mr Belliard au sujet de la restauration de l'orgue de l'église, une inauguration aura lieu en novembre 2022.

Céline Lemoine fait part d'une rencontre avec Mr Jourdon au sujet de l'aménagement du site du Boisgesbert
Christophe Allée signale que le panneau de signalisation d'un passage piéton situé sur la Rue de la Brohière devrait être déplacé car insuffisamment visible.

Olivier Piéderrière fait part de l'arrivée d'un nouvel agent aux services techniques en remplacement de Mathias qui a demandé une disponibilité.

Noël Pollet indique qu'une inauguration du Skate Park aura lieu le samedi 18 décembre 2021.

Guillaume Pasquier indique que la tournée voirie a eu lieu avec les services de la communauté de communes St Méen Montauban (la réfection en enrobé de deux voies communales est prévue : La Costardais et le Bois Gérault)
Des panneaux sont prévus pour tous les commerçants et artisans situés sur le territoire de la commune.

Audrey Huet a participé à la commission service jeunesse de la communauté de communes, la salle située à Médréac et mise à disposition du service jeunesse est peu utilisée, il est prévu de mettre en place un système de transfert entre Médréac et Montauban de Bretagne

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h05.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 10 janvier 2022 à 20h00